**Bibliothéconomie**

**L'ENVIRONNEMENT DES BIBLIOTHEQUES**

On peut inclure sous le titre d'environnement des bibliothèques, tout ce qui a trait à la présence du public et à son activité dans le lieu bibliothèque ; c'est une donnée naturelle pour la bibliothèque que la présence d'un public ; la partie la plus importante de son organisation et de son fonctionnement dépend de ce public. C'est dans ce cadre qu'il faut aborder les questions liées à l'accueil, l'information et la formation des usagers.

Dans ce cadre environnemental, on peut inclure les données techniques que sont l'informatique et son utilisation : ils constituent véritablement l'environnement technique des bibliothèques, celui dans lequel le personnel et le public doivent évoluer.

Enfin, l’environnement des bibliothèques est également constitué par les professionnels eux mêmes et les réseaux de communication qui leur sont propres.

**I - Environnement humain : le public**

La constitution et la conservation des collections se conçoivent dans le but de satisfaire les besoins du public et d'assurer par-là une mission de service public (service public de la culture ou/et de l'éducation). Les bibliothèques ont donc vocation à recevoir du public dans des conditions d'accueil optimales et dans le souci constant d'assurer l'orientation efficace de ce public dans les locaux et dans les collections.

1. **L'Accueil**

**C'est l'ensemble des moyens et dispositions mis en œuvre pour recevoir le public dans la bibliothèque.** Il s'agit d'un aspect de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement surlequel à juste titre on insiste beaucoup, et particulièrement dans les établissements qui accueillent un grand nombre d'usagers.

**Les fonctions liées à l’accueil ont trait à l’inscription et à la sécurité des usagers.**

Pour assurer ces fonctions, il convient de disposer de moyens humains, de personnel compétent possédant tout à fois des qualités et des techniques propres à tout type d'accueil ainsi que des connaissances suffisantes de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ce qui passe par une connaissance des collections.

**L'inscription**

L’inscription des lecteurs est un service d’accueil essentiel puisque dans la plupart des bibliothèques l’accès et la possibilité d’emprunter des ouvrages reposent sur la qualité de lecteur inscrit. Dans ce service il s’agit non seulement d’enregistrer l’inscription mais aussi d’informer les

lecteurs sur le fonctionnement de l’établissement, et les règles qui régissent la fréquentation des salles de lectures et toutes les règles relatives au prêt.

**La sécurité des usagers**

Les conditions d'accès et d'occupation des locaux d'une bibliothèque sont, comme pour tout lieu public, réglementées afin d'assurer la sécurité des personnes qui y travaillent ou y sont accueillies.

La sécurité se définit comme l'ensemble des dispositions permettant :

* **de garantir la tranquillité de l'ensemble des usagers**,
* **de respecter l'ensemble des consignes du règlement,**
* **de prévenir toute action de dégradation,**
* **d'assurer une médiation en cas de conflit** et des procédures d'urgence dans lessituations extrêmes.

Selon les établissements, la fonction de sécurité est assurée par un personnel de sécurité qui n'appartient pas aux effectifs de l'établissement ou par le personnel de l'établissement lui-même ; en ce cas sa présence dans les espaces publics est nécessaire car c'est la meilleure façon d'assurer le respect du règlement intérieur.

1. **L'Orientation des publics**

L'orientation des usagers prend une importance croissante dans des lieux qui se complexifient en raison de la multiplicité des supports d'information, de la présence des postes informatiques à fonctions diverses (OPAC, bases de données en ligne, etc.) et bien sûr d'une organisation thématique des collections.

**La fonction orientation consiste à mettre à la disposition des usagers les moyens nécessaires à leur recherche bibliographique.**

La fonction orientation est principalement assurée par le personnel, qui doit être en mesure d'orienter dans l'établissement et à l'intérieur des collections, ainsi que de ré-orienter si besoin est vers d'autres collections et d'autres bibliothèques.

Toutefois la fonction orientation est également exercée par un système de support d'information établi à l'intention des usagers ou encore du personnel chargé de l'orientation des lecteurs et au moyen de la signalétique des collections et des locaux.

**La Signalétique**

Les espaces, les collections, les services offerts aux utilisateurs doivent être signalés tant à l'extérieur, qu'à l'intérieur de l’établissement.

* **Signalisation extérieure**

Elle permet de repérer la bibliothèque dans la cité, le quartier etc., à titre d’exemple le bus portant la destination Bibliothèque François Mitterrand.

* **Signalisation interne**

La signalisation doit permettre à l'usager de repérer l'ensemble des services offerts et de pouvoir se diriger dans les collections.

* **La signalétique d'un établissement comprend 3 niveaux**

**Une signalisation de l'ensemble du bâtiment** avec le repérage de tous les espaces accessiblesau public. **Une signalisation dans les salles** permettant de visualiser les différents domaines de

la connaissance, les différents secteurs documentaires. **Une signalisation du contenu des** **rayonnages et des tablettes** permettant de préciser les sujets traités.

**Les Outils d’orientation des lecteurs**

Ils sont conçus à l'usage du public ou du personnel, afin que celui-ci puisse apporter une aide à la recherche.

* **Les documents mis à la disposition des usagers**

Ce sont les guides du lecteur, les modes d'emploi divers du catalogue informatisé, d'Internet etc.

* **Les documents mis à la disposition du personnel**

Ces documents sont élaborés par le personnel lui-même ou encore pré-établis, à titre d'exemple : le catalogue de la bibliothèque, les carnets d'adresses généralistes (ex. : Oriente-express, le répertoire des bibliothèques et centres de documentation de la région parisienne, édité par la BPI), les catalogues collectifs, et les catalogues des bibliothèques accessibles sur Internet, les outils bibliographiques, etc.

1. **La Formation des usagers**

La formation des usagers est devenu un secteur relativement développé, en raison de la multiplicité des outils d'information bibliographiques et de l'augmentation toujours croissante de la masse d'informations ; il est devenu nécessaire d'organiser des séances de présentation de l'établissement et de la documentation aux nouveaux inscrits et, dans les établissements où cela est possible, des séances de formation à l'OPAC, à Internet, aux bases de données en ligne.

Les grands établissements, tels la BPI, la BNF ont élaboré des supports de formation et des modules très élaborés sur l’utilisation des catalogues, d’Internet, des outils bibliographiques en ligne.

Les bibliothèques universitaires ont développé des enseignements à la recherche documentaire en bibliothèque qui s’intègrent depuis 1997 dans le cursus universitaire au titre de l’unité d’enseignement obligatoire de Méthodologie du travail universitaire. Cette unité d’enseignement a d’ailleurs été reprise dans la réforme Licence, Master, Doctorat (LMD) de 2002. Pour aider à la mise en place des formations à la recherche documentaire dans les universités, la Direction de l’enseignement supérieur a mis en place un dispositif national fédérateur confié à l’École nationale supérieure des sciences de l’information et des bibliothèques : Formist (il s’agit d’un serveur, http://formist.enssib.fr/). Il a été conçu et mis en oeuvre pour faciliter l’utilisation et la mutualisation des ressources produites par les établissements d’enseignement supérieur.

Lors de son lancement en 1997, le cœur de Formist était constitué d’un réservoir de documents et de ressources d’information à but pédagogique référencés sur son site web. Cette plateforme de gestion et de diffusion de documents était complétée par un outil collaboratif destiné aux formateurs qui souhaitaient participer au réseau d’alimentation de la base de données. Depuis cette date, Formist s’est considérablement développé. Le réservoir de documents et de ressources qu’il abrite s’est largement enrichi, d’un point de vue quantitatif et qualitatif. Toutefois, bien plus qu’un site Web, Formist est aujourd’hui un lieu d’échange pour la communauté des formateurs ; les rencontres annuelles, lancées en 2001, sont très vite devenues incontournables dans le paysage de la formation à la maîtrise de l’information.

**II - Environnement technique : l'informatique**

L'informatique est introduite dans les années 1970 dans les bibliothèques ; les évolutions dans ce domaine ont été rapides.

**1) Description et terminologie de l’outil informatique**

L’outil informatique est composé d’un matériel (hardware) et de logiciels (software).

**Matériel (hardware)**

L’ordinateur est composé d'une unité centrale, de périphériques et d’unités de stockage.

**L'unité centrale**

Elle contient un composant essentiel, le **microprocesseur**, ensemble de circuits électroniques qui permet le fonctionnement de la machine et détermine sa puissance, c'est le cerveau de l'ordinateur, toutes les commandes pour leurs exécutions subissent un traitement par le microprocesseur. **L'unité centrale contient aussi un dispositif de mémoire : ROM**

(read only memory) mémoire morte intégrée au microprocesseur, et la **RAM** (random access memory) mémoire vive qui ne fonctionne que lorsque l’ordinateur est sous tension.

**Les périphériques**

Ce sont les instruments qui permettent l'entrée des données dans l'unité centrale ou encore leurs sorties. Exemples de **périphériques d'entrée** : le clavier, la souris, le lecteur de disquettes, la clé USB, le scanner etc. Au titre des **périphériques de sortie** : l'écran, l'imprimante, etc.

**Les unités de stockage**

Unités qui permettent le stockage des données, ce sont des mémoires auxiliaires : le disque dur, les disquettes, les cédéroms, les DVD, les clés USB, etc.

**Les logiciels (software)**

Les logiciels appartiennent à deux familles : le système d’exploitation et les logiciels d’application.

**Le système d'exploitation**

C'est le logiciel qui permet la maîtrise complète de l'ordinateur, **il gère les configurations des** **périphériques et les configurations des logiciels d'application.** Quelques exemples desystème d'exploitation : Dos, Unix, Windows98, WindowsXP, WindowsNT

**Les Applications**

Ce sont **les programmes qui permettent des traitements de l'information,** tels que la suite de Microsoft Office : le traitement de texte WORD, le tableur EXCEL, les bases de données ACCESS.

En bibliothèque, les applications sont aussi des logiciels conçus pour assurer la gestion d'un ensemble de tâches bibliothéconomiques : tel le prêt, le catalogage etc. Ces ensembles logiciels constituent le système de gestion intégrée des bibliothèques (SIGB).

**2) Les Réseaux informatiques**

Les réseaux permettent d’organiser la circulation de l'information. Le poste de bureau non relié au réseau ne permet pas d'utiliser l'ensemble des ressources logiciels et périphériques de la bibliothèque. Or très rapidement, l'intérêt de l'informatique réside dans la possibilité de travailler en commun et à distance (par exemple : catalogage collectif dérivé).

**Le réseau local**

Réseau qui relie plusieurs ordinateurs à distance par un système de câblage. Ce qui permet de partager des données, des applications ; tous les ordinateurs sont indépendants, ils sont leurs propres maîtres et donnent accès au contrôle des programmes et des applications partagés.

**Le réseau interconnecté de type Internet**

C'est le réseau ouvert à la connexion de tous les réseaux et des ordinateurs individuels, il se nomme Internet. Il est constitué d’un ensemble de serveurs munis d'adresse **IP (Internet** **protocol)** qui offrent un accès à leurs données. Internet, c'est le réseau des réseaux ; au moyend'une norme de transfert **(TCP/IP)** il offre un ensemble de fonctionnalités diverses : messagerie, accès au Web, news, transfert de fichiers.

Internet permet également la constitution de réseau à usage interne (propre à l’établissement) appelé **Intranet**. L’intranet repose sur l’ensemble de normes, de techniques et d’outils de l’Internet :

* le protocole de communication TCP/IP, qui viendra s’ajouter à la structure du réseau local comme Ethernet;
* le protocole de transmission HTTP ;
* le format de présentation HTML ;
* le transfert de fichiers FTP ;
* les outils de messagerie.

Ces techniques sont utilisées dans le cadre délimité et sécurisé du réseau local pour construire une application Web interne. L’Intranet est donc, comme un réseau classique, administré et contrôlé par la bibliothèque qui gère les droits accordés aux utilisateurs (personnel et usagers), mais dont tous les services ont un accès uniformisé. Autrement dit, l’Intranet fonctionne comme l’Internet avec une interface utilisateur unique : le navigateur et un mode d’organisation hypertextuelle des informations.

Dans le cadre du travail interne du personnel de la bibliothèque, l’Intranet permet de rendre les mêmes services qu’un réseau local classique : une organisation des processus de travail ; un partage des applications et des dossiers entre différents utilisateurs ; la possibilité de transférer des fichiers.

L’Intranet interne, offre :

- un accès unique standardisé à tout ou partie des services de la bibliothèque en fonction des droits de chaque utilisateur ;

* un moyen commode de diffusion de l’information (planning de travail, consignes de catalogage...) ;
* un service de messagerie où les communications internes comme les communications externes fonctionnent de manière identique.

Dans le cadre des services destinés au public, l’Intranet permet l’intégration sur un même écran de consultation de services divers : les informations locales, le catalogue, des documents numérisés, etc.

Grâce à une interface appropriée, l’Intranet permet une consultation à la fois plus intuitive, plus normalisée et plus souple du catalogue que celle qu’offre un écran Windows. Elle repose sur le principe de navigation hypertextuelle.

**Le réseau sans fil**

Le **Wi-Fi** est une technologie de réseau informatique sans fil mise en place pour fonctionner en réseau interne. En bibliothèque les mises en réseau Wi-Fi sont principalement utilisées pour l’équipement des salles de lecture afin de permettre aux usagers de se connecter lors de leurs séances de travail en salle.

**3) Les principales fonctions de l'informatique en bibliothèque**

L’informatisation en bibliothèque a poursuivi dès le départ deux fins : alléger et rationaliser le travail des bibliothécaires et offrir des services nouveaux ou renouvelés aux utilisateurs.

**Informatisation des fonctions et des tâches : le SIGB**

**Le SIGB** est le système intégré de gestion des bibliothèques, c'est en fait un programme degestion unique de plusieurs applications (ou modules) de gestion de tâches bibliothéconomiques diverses. Les systèmes de gestion actuels visent à permettre la gestion informatisée de toutes les tâches.

L'informatisation des bibliothèques a commencé avec l'informatisation de la **fonction prêt,** puis les systèmes de gestion informatisée ont proposé **des fonctions intégrées permettant** **dans un même système d'inclure la gestion du traitement documentaire**

(acquisition, inventaire, catalogage, bulletinage), **la gestion des communications** (consultation, système de réservation de place, de documents, de commandes de documents), **la** **gestion des statistiques** (notamment celles nécessaires à la production annuelle du ***ESGBU*** (Enquête Générale Statistique sur les Bibliothèques Universitaires). Ce sont là des tâches de gestion interne qui sont habituellement gérées par le biais d'un système intégré de gestion. Ces derniers proposent aussi **des fonctionnalités tournées vers le public, telle que le** **catalogue en ligne (OPAC)**, et également l'ensemble des fonctionnalités qui permettent lagestion des inscriptions, des incidents, etc.

**Les Services informatisés offerts aux usagers**

Ces services sont de plus en plus nombreux, ils sont en fait de deux ordres :

* les services fonctionnels liées au SIGB : communication de documents, réservation de places, demandes de reproduction etc.

* Et les services de nature documentaire (accès au catalogue, à de l’information en lignes) liés eux aussi au SIGB et à un ensemble de ressources Internet auxquels la bibliothèque a

accès.

L’accès à ces services est à l’heure actuelle en voie de passer par un accès unique via le portail documentaire.

**Le portail documentaire**

Un portail documentaire est un portail Web c'est-à-dire un site Web qui offre une porte d'entrée unique sur un large panel de ressources et de services (messagerie électronique, forum de discussion, espaces de publication, moteur de recherche) centrés sur un domaine ou une communauté particulière. Les utilisateurs ont la plupart du temps la possibilité de s'enregistrer à un portail pour s'y connecter ultérieurement et utiliser l'ensemble des services proposés, dont notamment la personnalisation de leur espace de travail, Généralement, chaque fournisseur d'accès à Internet (FAI), possède son propre portail Web (exemple de portails : Yahoo).

Le portail documentaire va permettre d’organiser l’accès cohérent et unifié à l’information électronique, de faciliter la recherche des ressources électroniques disponibles sur les réseaux, de structurer les accès pour en garantir la visibilité, d’assurer la veille documentaire préalable indispensable à la veille technologique, de permettre l’accès à l’information dans le respect du droit de reproduction et de représentation (droits des auteurs et des éditeurs). Il s’agit enfin de valoriser la production scientifique des universités françaises en assurant la visibilité de son signalement sur les réseaux.

Contenu type d’un portail Web de bibliothèque :

* **un premier niveau purement informatif :** la présentation plus ou moins détaillée des

services.

* **un deuxième niveau bibliographique** : à la présentation des services s'ajoute laconsultation en ligne du catalogue (OPAC).
* **un troisième niveau "internet" :** au couple informations et catalogue s'ajoute unesélection thématique de liens ou signets effectuée par la bibliothèque : liens qui fournissent aux utilisateurs des points de départ pour explorer le Web dans une discipline donnée.
* **un quatrième niveau "ressources électroniques"** : la bibliothèque fournit sur sonWeb de la documentation électronique en texte intégral ; cette documentation peut être produite par le service lui-même (numérisation de documents patrimoniaux, création de bibliographies ou de documents pédagogiques...) ou acquise à l'extérieur (revues, collections de textes, banques de données...).

**Pour les bibliothèques ne possédant pas encore de portail documentaire, elles offrent tout de même des services informatiques dépendant du SIGB et d’Internet, les principaux services étant les suivants :**

**L’accès au catalogue : Online Public Access Catalogue (OPAC)**

Premier service puisqu'il s'agit d'un accès au catalogue, les versions les plus récentes de système de gestion autorisent l'exportation des données du catalogue dans un format de type HTML qui permet d'ouvrir l'OPAC sur le réseau Internet et donc de le rendre consultable à distance hors du réseau de la bibliothèque.

**- L'accès à Internet**

A présent les serveurs de bases en ligne offrent une connexion via Internet, mais Internet offre au moyen du Web l'accès à une quantité d'information si bien que des programmes appelés « moteurs de recherche » offrent un service d'indexation des pages Web qui permet de les retrouver au moyen de recherches par mots clés et sujets. A titre d'exemple de moteur de recherche : google, yahoo, hotbot, altavista et de méta moteurs qui permettent de rechercher dans plusieurs moteurs à la fois par le biais d'une seule interrogation : metacrawler. Aucun moteur de recherche n'indexe la totalité des pages web.

**- Les signets**

Sélections thématiques de sites et pages Web réalisées par la bibliothèque et qui constitue une bibliographie du Web dans une discipline.

**- Les bases de données en ligne.**

Les informations sont disponibles en réseau au moyen d'une connexion à un serveur sur lequel elles sont stockées ; les bases FRANCIS, PASCAL, LE MONDE etc. sont également disponibles sur le serveur des institutions qui les gèrent.

**4) La Constitution de bibliothèques numériques**

Les développements techniques de l’informatique numérique ont également des retentissements en bibliothèque et ouvrent des possibilités nouvelles de traitement des documents et de gestion des collections. De plus en plus les établissements patrimoniaux conçoivent et réalisent des bibliothèques numériques.

**Les modalités techniques de constitution d’une bibliothèque numérique.**

La bibliothèque numérique est constituée d’un ensemble de documents numérisés. Les documents originaux sur un support physique de type papier font l’objet d’un traitement numérique, les fichiers obtenus sont stockés dans le système de la bibliothèque, il est nécessaire de disposer d’une capacité de mémoire de l’ordre de plusieurs giga-octets, sachant qu’une seule image couleur numérisée d’excellente qualité peut atteindre plusieurs dizaines de méga-octets avant compression.

L’opération de numérisation exige l’utilisation du matériel suivant :

* **Un scanner à plat noir et blanc ou couleur** pour image fixe, de bonne résolution.
* **Un logiciel de saisie et de traitement des images fixes** permettant de modifier lesformes, les couleurs, les contrastes et éventuellement de pratiquer une reconnaissance optique de caractères (ROC).
* **Un logiciel d’affichage des images.**

Pour constituer une bibliothèque numérique, il est de nombreux choix techniques à effectuer en ce qui concerne : le mode de numérisation (texte ou image), les formats des fichiers, etc.

**- Les modes de numérisation : mode texte mode image**

**Une page de texte peut être numérisée en mode image ou en mode caractère.** Le modeimage ne donne qu’une image du texte, on ne peut donc effectuer de traitement sur le contenu. Le format actuellement le plus utilisé est le format **TIFF** (*Tagged Image File Format* : format de fichier graphique en mode image). En mode texte, sont utilisés des logiciels de **reconnaissance** **optique de caractères (OCR)** qui permettent de passer d’un mode à l’autre. Un logiciel detraitement de texte assure ensuite la mise en forme pour un affichage à l’écran. La numérisation d’un texte au format **PDF** (Portable data format) de la société *Adobe* permet de restituer la mise en page du document original et de faire des recherches par chaîne de caractères sur les mots du texte.

**- Les modes de consultation des bibliothèques numériques**

Trois possibilités peuvent être retenues : rendre autonome la consultation de la bibliothèque ou l’intégrer dans le catalogue général ou encore offrir les deux types de consultation.

**Si les fonds numérisés sont consultables de manière autonome, cela nécessite un logiciel de gestion électronique de documents (GED).** Les documents font l’objet d’un catalogageminimal et d’une indexation.

**Si les documents numérisés sont intégrés dans le catalogue général ou s’il s’agit de notices bibliographiques enrichies d’éléments multimédias,** le lien entre la noticebibliographique et un ou plusieurs fichiers que ce soit du texte, de l’image ou du son peut être établi par une nouvelle zone dans les formats Usmarc et Unimarc, la zone 856. Cette zone, répétable, permet de lier à la notice plusieurs fichiers. Le lien physique peut aussi être établi, suivant le logiciel, par le numéro de la notice.

**Une bibliothèque numérique : Gallica**

Créée en 1997, la bibliothèque numérique Gallica est accessible via le site web (http://gallica.bnf.fr/). La dernière version de ce site, *Gallica*, compte aujourd'hui 90 000 ouvrages numérisés (fascicules de presse compris), 80 000 images, 1200 volumes imprimés en mode texte et plusieurs dizaines d'heures de ressources sonores. Cet ensemble constitue l'une des plus importantes bibliothèques numériques accessibles gratuitement sur l'Internet.

Les fonds de Gallica sont extraits de la bibliothèque numérique de la BnF. Ils ont été choisis de manière à dessiner une bibliothèque patrimoniale et encyclopédique. Cette collection rassemble des éditions prestigieuses, dictionnaires et périodiques. Elle concerne de nombreuses disciplines telles l'histoire, la littérature, les sciences, la philosophie, le droit, l'économie ou les sciences politiques. Tous ces documents sont libres de droits et d'accès gratuit dans le strict cadre d'un usage privé.

***Gallica* contient des imprimés numérisés en mode image et en mode texte.**Unecollaboration avec l'Institut national de la langue française (INALF) du CNRS et avec les éditeurs multimédias Bibliopolis, Acamédia et Champion a abouti à la mise en ligne de 1500 ouvrages en mode texte.

La navigation dans les imprimés numérisés en mode image et les documents iconographiques est facilitée : outre les accès catalogue, le lecteur peut interroger par mots clés, les légendes et les tables des matières numérisées en mode texte.

En 2005 La Bibliothèque nationale de France a entrepris la numérisation de 26 titres significatifs de la presse quotidienne nationale française des XIXe siècle et début XXe siècle, soit environ 3 millions de pages, ce qui constituerait l'ensemble de presse quotidienne le plus important au monde mis en ligne. Les titres envisagés sont les suivants : Le Temps, Le Figaro, L'Humanité, La Croix, Le Petit Parisien, La Presse, Le Matin, L'Action française, Le Petit Journal, L’Aurore, La Justice, Le Constitutionnel, Le Gaulois, Le Siècle, Le National, Le Rappel, L'Intransigeant, L’Univers, Gil Blas, La Lanterne. Ce programme sera réalisé sur une période de 5 à 7 ans.

**La bibliothèque numérique européenne**

La bibliothèque numérique européenne est créée pour concurrencer le projet Google. En effet, fin 2004, Google a annoncé la création d’une bibliothèque numérique de 15 millions de documents numérisés dans les collections des grandes bibliothèques américaines et des produits numériques de l’édition.

Google a passé des accords en décembre 2005 avec de grandes universités américaines, dont celles de Stanford, d'Harvard et du Michigan, pour entamer son programme de numérisation. La société a, par ailleurs, mis en place un programme spécial destiné aux éditeurs afin qu'ils soient en mesure d'ajouter eux-mêmes leurs titres au projet. L'objectif est de créer une gigantesque base de données dans laquelle les internautes pourront effectuer leurs recherches.

En juin 2005, Google a mis en ligne, un outil qui permet de faire des recherches directement dans le contenu d'ouvrages numérisés : Google print ; Google Print devenu depuis Google Book Search. Le moteur se présente sous la même interface que les autres moteurs de recherche (Web, actualités, images...). Les résultats d'une requête affichent, dans un premier temps, l'ensemble des livres dans lesquels le mot clé recherché apparaît. L'internaute peut ensuite consulter la totalité d'un ouvrage s'il est libre de droits. Pour les livres soumis au copyright, seuls quelques extraits, jusqu'à trois pages maximum, sont proposés. Il est également possible de consulter la table des matières, un résumé du livre, sa couverture ainsi que la page résumant les droits de propriété intellectuelle. Des liens permettant d'acheter chaque ouvrage chez Amazon, Barnes & Nobles ou d'autres librairies sont également fournis.

L'annonce de ce projet fin 2004 avait provoqué une réaction critique en France. Jean-Noël Jeanneney, président de la Bibliothèque nationale de France (BNF) avait publiquement dénoncé les risques d'hégémonie de la culture américaine. Il a d'ailleurs détaillé sa position dans un ouvrage dont le titre est évocateur: Quand Google défie l'Europe, plaidoyer pour un sursaut. Paris, Mille et une nuits, 2005.

Dans cet ouvrage J.N. Jeanneney, s’interroge sur les conséquences sociales et philosophiques de cette mainmise d’un seul acteur sur l’accès au patrimoine intellectuel qui ne peut que renforcer une vision unilatérale du monde ; donner un poids encore plus lourd à la culture anglo-saxonne dominante, à la présence écrasante des éditeurs américains et favoriser encore la diffusion en masse de la recherche d’outre atlantique.

En fait Jeanneney dénonce le risque de capitalisation de la culture dans la mesure où ce projet est l’œuvre d’une entreprise qui a pour objectif la recherche du profit, et ce projet de numérisation est en outre financé par des liens publicitaires, qui pervertissent l’objectivité des recherches.

Ce plaidoyer a été repris peu de temps après par Jacques Chirac qui a lancé, fin avril, avec cinq autres chefs d'États, un appel aux instances communautaires pour la création d'une «bibliothèque numérique européenne», visant à rendre le patrimoine culturel et scientifique de l'Europe accessible à tous.

En réponse, la Commission européenne a conçu le projet BNE sur les bibliothèques numériques. La Bibliothèque Nationale de France (BNF) a présenté en mars 2007 à l'occasion de l'ouverture du Salon du livre de Paris, un prototype de la bibliothèque numérique européenne Europeana, cette bibliothèque a pour mission de concurrencer la bibliothèque numérique Google Livres, lancée en 2004 par le célèbre moteur de recherche américain, Google. A cette fin, ces protagonistes entendent numériser et mettre en ligne avant 2010 quinze millions de livres tirés des rayons des grandes bibliothèques du monde. "Europeana se développe avec des valeurs universelles, en prise avec l'histoire de l'Europe, l'humanisme. Nous souhaitons faire en sorte que l'Europe ne soit pas entièrement abandonnée à un moteur de recherche américain" a déclaré Jean-Noël Jeanneney lors de la présentation du site.

La première base de données de la bibliothèque numérique européenne mise à disposition rassemble quelque 7.000 documents libres de droits issus des collections de la Bibliothèque Nationale de France. Des liens renvoient également vers la Bibliothèque Nationale de Hongrie (4.000 ouvrages numérisés) et la Bibliothèque Nationale du Portugal (1.000 ouvrages). A terme, c'est-à-dire en 2010, la Bibliothèque Numérique Européenne devrait compter six millions de documents accessibles en ligne et rassembler les fonds de 23 bibliothèques publiques des pays européens qui ont signé un accord de partenariat sous l’égide de la Commission européenne.

Toutefois la lenteur de développement du projet rend improbable la réalisation des objectifs en 2010, et cela d'autant plus que Google Livres offre déjà un fonds de plus d'un million d'ouvrages numérisés et un site beaucoup plus performant que Europeana, y compris sur le simple plan ergonomique. Google a aussi des avantages certains sur la BNE : la faveur des internautes et les accords de numérisation avec les bibliothèques européennes (d'Oxford, de Catalogne, de Bavière, etc..) en sus des très grandes bibliothèques publiques et universitaires américaines qui lui sont acquises. De surcroît Google signe des accords directement avec les maisons d'édition : plus de 10.000 dans le monde à ce jour, dont de nombreuses maisons francophones telles L'Harmattan, Vrin, Masson, L'éclat, etc, malgré l'opposition du Syndicat National de l'Édition. Par ailleurs d'autres projets de bibliothèque numérique en ligne commencent à entrer en concurrence : le Windows Live Search Books de Microsoft et l'Open Content Alliance pilotée par Yahoo!

La Bibliothèque Nationale de France, avec plus de 7.000 ouvrages sur les 12.000 mis en ligne pour l'ouverture d'Europeana, est le plus gros contributeur de la Bibliothèque Numérique Européenne. Après avoir dépensé 3,3 millions d'euros en 2006 pour développer Europeana, le ministère de la Culture a doté la BNF, qui pilote le projet côté français, d'une subvention annuelle de 10 millions d'euros pour ses travaux de numérisation. La BNF a l'ambition de scanner désormais 100.000 documents par an, essentiellement d'abord les grands textes fondateurs de la culture française et européenne, les dictionnaires, les ouvrages de vulgarisation scientifique et les grands journaux, sans compter la reprise des contenus numérisés dans Gallica en mode image pour les faire passer en mode texte.

**III - Environnement professionnel**

Le réseau des bibliothèques est éclaté entre différentes catégories : bibliothèques publiques, bibliothèque d’étude et de recherche. Dans ce contexte, encore compliqué par la modernité technologique qui ouvre des perspectives nouvelles à la conservation et à la diffusion des contenus culturels, les professionnels des bibliothèques éprouvent le besoin de partager leur réflexions et d’engager des actions communes, afin de maîtriser un environnement qui dépasse les limites spatiales de chaque bibliothèque. C’est dans le cadre d’associations professionnelles et grâce à des outils de communication que se créent ces liens entre professionnels et entre bibliothèques.

1. **Les associations professionnelles**

On peut distinguer deux types d’associations professionnelles ; celles qui ont vocation à regrouper les professionnels venant d’horizons les plus divers autour de thèmes et d’intérêts dépassant le cadre d’un type particulier d’établissements et les associations centrés sur une catégorie de problématiques propres à un type d’établissements.

**Association des bibliothécaires français (ABF)**

L’ABF, représente et défend la profession aux niveaux national et international, dans tous les secteurs (public et privé, spécialisé ou non). L’association constitue un terrain d’échanges et de rencontres pour ses adhérents qui peuvent y partager leurs expériences, leurs compétences, leurs questionnements. C’est également un lieu d’étude et de réflexion sur toutes les questions d’ordre scientifique, technique et administratif. Ils participent aussi aux travaux élaborés par diverses institutions (UNESCO, Conseil supérieur des bibliothèques...)

L’ABF constitue un véritable réseau d’informations, elle diffuse à ses adhérents des informations concernant la profession, les grands projets ou les questions d’actualité. Elle est en contact permanent avec la presse d’information et les magazines spécialisés. L’ABF participe régulièrement a des actions de promotion dans le cadre des salons professionnels : Présence au Salon du livre de Paris, au Salon du livre de jeunesse de Montreuil.

**Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)**

Créée en 1963 dans le but de regrouper tous les professionnels de l'information et de la documentation, l'ADBS se place au premier rang européen des associations de spécialistes de l'information. Ses principaux objectifs sont de : développer les échanges entre professionnels ; promouvoir et défendre la profession ; diffuser et développer l'application des nouvelles technologies ;contribuer au perfectionnement de ses adhérents par l'organisation de journées d'études et de sessions de formation ; publier des études et articles sur des sujets professionnels.

**Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU)**

Association des responsables des bibliothèques des universités françaises. Elle regroupe les directeurs des services communs de la documentation, des services interuniversitaires de documentation, et des bibliothèques des grands établissements, les responsables des sections documentaires et les adjoints aux directeurs.

L'ADBU est un lieu d'échange d'informations sur la gestion des bibliothèques de confrontation des expériences documentaires conduites dans les universités. Elle favorise la mise en œuvre des politiques documentaires les plus adaptées à la diversité et à l'éclatement des sites documentaires, la cohérence du développement documentaire des universités avec celui des réseaux régionaux, nationaux et internationaux ; la recherche de solutions professionnelles liées aux évolutions de l'information scientifique et technique.

L'ADBU est, à cet effet, partenaire de la Conférence des présidents d'université avec laquelle elle travaille à une meilleure intégration de la gestion des bibliothèques dans l'université. Elle se veut également interlocuteur des instances nationales qui coordonnent le développement documentaire des universités. L'association est membre de l'IFLA et participe aux travaux et aux congrès nationaux et internationaux des autres associations professionnelles.

L'ADBU se réunit en congrès une fois par an. Elle y accueille un salon professionnel. Elle organise des groupes de travail et des séminaires. Elle publie les actes du congrès, des rapports de groupes de travail et des enquêtes.

**Associations des directeurs de bibliothèques des grandes villes (ADBGV)**

L’association regroupe les directeurs (y compris les directeurs par intérim) d'une bibliothèque municipale ou intercommunale dépendant d'une collectivité d'au moins 50 000 habitants ou employant au moins 50 équivalents temps plein ou ayant une surface totale d'au moins 4 000 m². Elle est un lieu d’échange et de réflexions sur les sujets bibliothéconomiques comme sur les questions de politiques d’organisation et de fonctionnement d’établissements placés sous les tutelles des villes.

**Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP)**

L'ADBDP regroupe les trois quarts des 96 directeurs dans le but de mener ensemble une réflexion sur l'organisation d'un service public de lecture et de documentation dans un réseau départemental.

L'ADBDP est née de la nécessité de créer un lieu de concertation pour les Directeurs des BDP. Elle a développé son action autour de quelques grandes orientations :

la réflexion, dans le cadre des journées d'étude annuelles consacrées à un thème ; l'information au moyen de la publication d’un bulletin et du Guide des BDP ; la consécration du rôle de l’ADBDP comme interlocuteur institutionnel privilégié pour tout ce qui a trait aux problèmes d’organisation et de fonctionnement des BDP auprès des départements et de la Direction du livre et de la lecture ; l'ouverture aux expériences étrangères et échanges avec les bibliothèques remplissant une fonction de têtes de réseaux ; la participation aux débats nationaux sur les problèmes d'actualité : droit de prêt ; la reconnaissance de la spécificité des BDP.

1. **Les outils de communication professionnels**

Au réseau des associations s’ajoute le réseau large de la profession. Pour se manifester, se faire entendre et écouter, les professionnels disposent de deux outils majeurs : une publication, le Bulletin des bibliothèques de France et, une liste de diffusion, Biblio.fr.

**Le Bulletin des bibliothèques de France (BBF)**

Principale revue française consacrée aux bibliothèques et aux services de documentation, elle paraît six fois par an, et est éditée par l’ENSSIB.

Il s’agit d’une revue d'information et de réflexion jouant un rôle important dans la formation continue des professionnels, le Bulletin des bibliothèques de France traite de toutes les questions concernant le développement des bibliothèques et de la documentation.

La politique éditoriale du Bulletin des bibliothèques de France est établie par l'équipe de rédaction, avec la participation d'un comité de rédaction et d'un conseil scientifique, dont les membres sont des professionnels du livre, de la documentation et des chercheurs.

Les auteurs des articles publiés dans le Bulletin des bibliothèques de France sont des professionnels des bibliothèques et de la documentation, et aussi des responsables politiques ou administratifs, des chercheurs, des professionnels de l'édition, de la culture, etc.

Chaque numéro comporte un Dossier consacré à un thème. Ce dossier est entouré de quatre rubriques :

* les Varia présentent des articles divers sur les bibliothèques et sur les disciplines qui concourent à leur activité ;
* les Outils proposent des articles méthodologiques utiles aux bibliothécaires dans l'exercice de leur profession ;
* les Chroniques rendent compte de colloques et de rencontres tenus en France ou à l'étranger ;
* les Ressources analysent des ouvrages nouvellement parus, des titres électroniques et des

revues européennes récentes.

Le Bulletin des bibliothèques de France fait également l’objet d’une édition en ligne depuis 2001. Le site de la revue comprend aussi la Gazette électronique constituée de trois rubriques signalant et analysant l'actualité des bibliothèques sur Internet : le thème de chaque dossier fait l'objet d'un Panorama du Web ; l'Actualité des textes officiels signale les textes réglementaires ou rapports officiels récemment parus et disponibles en ligne ; les Débats et publications électroniques recensent les débats en cours sur de nombreuses listes de discussion et rendent compte des contenus de plusieurs lettres électroniques.

**La liste de diffusion biblio-fr**

La liste de diffusion regroupe les bibliothécaires et documentalistes francophones, et toute personne intéressée par la diffusion électronique de l'information documentaire. Biblio-fr existe depuis 1993 et permet des échanges dans un groupe de plusieurs milliers d'abonnés. La langue de travail de cette liste est le français.

Biblio-fr se fixe comme objectif d'assurer la présence sur le réseau informatique mondial d'un regard francophone, notamment dans les domaines touchant à la circulation de l'information. Avec le développement du réseau Internet, de nombreuses questions sont soulevées qui portent sur la diffusion de la connaissance, l'organisation de collections de documents électroniques, la maintenance et l'archivage de l'écrit électronique.

Les messages de biblio-fr sont regroupés en trois grandes thématiques :

* Questions et réponses, le réseau est avant tout une communauté de compétences qu'il s'agit de partager et de faire circuler.
* Informations, pour assurer la diffusion des nouvelles concernant l'univers de la documentation et de l'information. La liste annonce ainsi les nouveaux services proposés sur le réseau (catalogues de bibliothèque, documents électroniques, journaux électroniques, collections virtuelles, expositions numériques ...) ; les annonces de congrès ; stages ; formations.
* Débats et points de vue, rubrique qui permet de repenser les méthodes et les objectifs des métiers de l'information, de la documentation, des archives et des bibliothèques.

La liste de diffusion biblio-fr est une liste "modérée". Le modérateur organise les messages reçus avant de les retourner à tous les abonnés.